

**Tableau 11**  
**Morts foetales (20 semaines et plus de gestation) et morts foetales tardives (28 semaines et plus de gestation),**  
**Canada, provinces et territoires**

Lieu de résidence de la mère	Gestation	
	20 semaines et plus <sup>1</sup> (morts foetales)	28 semaines et plus <sup>2</sup> (morts foetales tardives)
	nombre	
<b>Canada</b>	<b>2 774</b>	<b>1 170</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	36	16
Île-du-Prince-Édouard	9	4
Nouvelle-Écosse	81	36
Nouveau-Brunswick	40	16
Québec	377	223
Ontario	1 189	459
Manitoba	140	81
Saskatchewan	86	47
Alberta	367	151
Colombie-Britannique	431	127
Yukon	5	2
Territoires du Nord-Ouest	5	4
Nunavut	8	4
Inconnu	0	0

1. Semaines de gestation, 20 semaines et plus (morts foetales) correspond aux morts foetales (mortinaissances) où le produit de conception a une durée de gestation de 20 semaines ou plus, ou un poids à la naissance de 500 grammes ou plus. Les morts foetales de produits de conception avec une durée de gestation inconnue sont incluses.

2. Semaines de gestation, 28 semaines et plus (morts foetales tardives) correspond aux morts foetales (mortinaissances) où le produit de conception a une durée de gestation de 28 semaines ou plus. Les morts foetales de produits de conception avec une durée de gestation inconnue sont exclues.

**Note(s)** : Voir « Qualité des données, concepts et méthodologie — Notes explicatives pour les tableaux ».

**Source(s)** : Statistique Canada, Statistique de l'état civil du Canada, Base de données sur les mortinaissances (Tableau CANSIM 102-4514).